

Révolution douce au Paraguay

AU PARAGUAY, dans le district d'Arroyos y Esteros, à 67 kilomètres d'Asunción, la capitale, Manduvirá, une coopérative fondée en 1975, a décidé de construire sa propre usine de transformation de canne à sucre. Le directeur général, Andrés Gonzalés, revient sur ce projet: « C'est en 2002 que la coopérative, composée de plus de 1500 associés, a entamé ce que nous avons appelé "la révolution douce". L'idée? Produire, raffiner et exporter nous-mêmes le sucre, sans recourir à une entreprise prestataire, comme nous le faisons alors. L'essence du commerce équitable, c'est de donner un pouvoir très important aux petits producteurs. Nous souhaitons donc intervenir sur pratiquement toute la chaîne de production, pour que l'essentiel des bénéfices demeure entre les mains des travailleurs. Depuis 2005, Manduvirá loue une usine, située à 90 kilomètres de Arroyos y Esteros, pour la transformation de la canne à sucre. En 2006, nous avons commencé à exporter notre sucre et la croissance des exportations a été exponen-

tielle dans les années qui ont suivi. Mais, nous nous sommes rapidement heurtés à un sérieux problème: l'usine que nous louons ne peut produire que 6000 tonnes par an, alors que le marché mondial du sucre équitable peut en absorber 15000 à 20000 tonnes. Nous avons donc décidé de franchir un pas supplémentaire. En 2011, nous avons commencé la construction de l'usine de nos rêves, un projet d'un coût de 15 millions de dollars (environ 11,7 millions d'euros), qui bénéficie notamment du financement d'Oikocrédit. Cette raffinerie va nous permettre de mieux répondre à la demande mondiale. Elle aura un impact considérable sur la vie des 25000 personnes qui vivent à Arroyos y Esteros et dans les districts voisins. L'usine sera en activité dès le mois d'août 2013. La "révolution douce" continuera ainsi à porter ses fruits, d'un point de vue économique, social et environnemental. »

PROPOS RECUEILLIS PAR ANNA DEMONTIS | JOURNALISTE



Burkina Faso: un fonio équitable et local

LE FONIO, une céréale locale adaptée aux conditions agricoles de la région, est de moins en moins cultivé par les paysans burkinabés à cause de la pénibilité des travaux après la récolte. Il souffre également d'une désaffection de la part des consommateurs urbains qui ne trouvent pas sur le marché un fonio de qualité, prêt à l'emploi. Depuis 2008, l'organisation burkinabé APROSSA accompagne les producteurs et les transformatrices dans la construction d'une filière qui garantit la qualité du fonio produit et transformé ainsi qu'une meilleure répartition des marges entre les différents maillons économiques. Ce deuxième volet suppose une approche spécifique. Le partenariat entre l'ONG burkinabé et Artisans du Monde, y prend tout son sens. Ensemble, ils ont défini une méthode, des outils et une pédagogie, à même d'organiser le dialogue et la concertation entre les acteurs de



la filière (semenciers, producteurs, transformatrices et distributeurs), qui ne partagent pas toujours les mêmes intérêts. L'intérêt de l'expérience tient également à la conception de ce qu'est un « commerce équitable ». L'exportation du Sud vers le Nord y reste marginale. C'est aussi au niveau local que le commerce doit être équitable. Les exigences appliquées à la part exportée ont alors un effet d'entraînement sur la qualité et donc la quantité de la production consommée dans la région.

Les résultats sont encourageants: les 250 agriculteurs familiaux qui ont utilisé les semences certifiées, produites localement, ont doublé leur rendement par hectare et vendu à un prix rémunérateur 31 tonnes d'un fonio de meilleure qualité; les transformatrices ont vu leur revenu augmenter de 25%; les clients en ville sont fidélisés. Et la réflexion menée dans les villages, pour calculer le temps de travail et sa répartition tout au long de la filière, a mis en lumière un maillon jusque là « invisible »: l'épouse du paysan chargée du pilage du fonio, qui était jusqu'alors considéré comme une tâche domestique. Désormais reconnue comme acteur à part entière, elle perçoit une part des gains. Dans le respect des principes de l'équité.

PAR PHILIPPE KI | APROSSA AFRIQUE VERTE BURKINA FASO ET ISABELLE DUQUESNE | CFSI